

DÉCISION

Demande de subvention Fonds vert 2024 pour les Travaux de réhabilitation et économies d'énergie de l'hôtel de ville

Le Maire de la commune de Gratentour,

Vu, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22 ;
Vu la délibération n°2024/01 « Institutions et vie politique » du 30 janvier 2024 portant délégation permanente du conseil municipale au Maire ;

Considérant que, sur le fondement du 26° de l'article L 2122-22 du CGCT, le Maire peut « demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions » ;

Considérant que, sur le fondement du point 25° de la délibération du 30 janvier 2024 n°2024/01 « Institution et vie politique » ;

Considérant que, sur le fondement de l'étude thermique et la nature des travaux envisagés qui permettront de réaliser une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 70 %. Il y a lieu de solliciter une subvention d'un montant de 245 944,09 € auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Est autorisé à solliciter une subvention d'un montant de 245 944,09 € pour les Travaux de réhabilitation et économies d'énergie de l'hôtel de ville au regard du plan de financement suivant :

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Lot n°1 - gros-œuvre - VRD - charpente - couverture		47 527,89 €		
Lot n°1A - Gros-œuvre relatif géothermie		14 710,11 €		
Lot n°2 - rénovation de façade - étanchéité		146 160,00 €		
Lot n°3 -menuiseries extérieures et intérieurs bois		84 870,00 €		
Lot n°4 - doublages-cloisons-plafonds		51 865,00 €		
Lot n°5 - carrelages		14 100,00 €		
Lot n°6 - peintures- revêtements sols souples		17 917,00 €		
Lot n°7 - électricité CFO-CFA		30 000,00 €		
Lot n°8 - ventilation-plomberie		80 450,00 €		
Lot n°8A - Géothermie- Chauffage		127 400,00 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		615 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR				0,00%
DSIL				0,00%
ADEMÉ			66 000,00 €	10,73%
Autres aide Etat (Fonds vert)			245 944,09 €	80,00%
Conseil régional			50 960,00 €	40,00%
Conseil départemental			184 500,00 €	30,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		481 404,09 €	78,28%
Autres aides non publiques			0,00 €	
à préciser			0,00 €	
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		133 595,91 €	
	Emprunt		0,00 €	
	Crédit bail ou autres		0,00 €	
	Recettes générées par le projet		0,00 €	
Participation du maître d'ouvrage			133 595,91 €	21,72%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			615 000,00 €	

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Gratentour est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait à Gratentour,
Le 07 août 2024.

Le Maire



Patrick DELPECH

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

N°2024/07D